

Fédération d'élevage du cheval de sport CH

Assemblée des membres du 18.04.2015 Wangen a.A.

Rapport annuel du président

Chères éleveuses, Chers éleveurs,

Chers invités,

Chers amis du cheval

En introduction, je souhaite souligner que j'ai eu le privilège de reprendre une fédération d'élevage présentant une situation financière saine et disposant de réserves.

Votre président et son comité ont donc pu gérer les affaires de la FECH en 2014 sans pression financière constante. Cette situation ne devrait toutefois pas perdurer puisque le déficit de la Confédération devrait à nouveau entraîner des coupes budgétaires dans un avenir proche et même si les éleveurs de chevaux de sport ne sont qu'un minuscule poisson les milliards des finances fédérales, nous sommes le maillon faible sur le dos duquel les économies vont prioritairement être réalisées.

Les actions politiques suivantes ont été entreprises par le comité dans le cadre des consultations législatives. Le monde du cheval de sport en Suisse manque singulièrement de moyens de lobbying, raison pour laquelle la FECH a essayé, aussi souvent que possible, d'unir ses forces avec celles de l'Union Suisse des Paysans dont le poids politique est indéniable.

Les consultations concernées étaient les suivantes :

1. Ordonnance de l'OSAV (Département de l'Intérieur) visant à protéger les animaux des contraintes dues à l'élevage; la réponse de la FECH s'est appuyée sur l'avis de l'observatoire suisse du cheval COFICHEV: trop de questions restent sans réponse et la mise en œuvre est problématique voire partiellement impossible. La FECH a donc refusé le texte de cette ordonnance et a proposé des modifications. En effet, par manque de clarifications scientifiques, il résultait trop de responsabilités pour l'éleveur avec des conséquences peu prévisibles. En outre il en résultait des contradictions avec les ordonnances régissant l'élevage (Département de l'Agriculture).
2. Audition sur le train d'ordonnances printemps 2015 (paquet agraire); la réponse de la FECH s'est basée sur celle de l'Union Suisse des Paysans avec des précisions dans deux domaines.

Premièrement l'ordonnance sur la terminologie agricole: la FECH soutient la FSEC concernant l'adaptation du calcul des UGB; il s'agit notamment de tenir compte de la signification accordée aux unités de travail standard par la loi sur l'aménagement du territoire.

Deuxièmement l'ordonnance sur l'élevage dans laquelle les équidés ont été oubliés en tant que consommateur de fourrage; la FECH soutient donc l'USP dans son refus de contributions en pour-cent en faveur des différentes espèces animales.

Un certain nombre de consultations sont encore en cours ou viennent d'être lancées : il s'agit notamment de la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, de l'ordonnance sur la protection des animaux et de l'ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux. Le comité restera attentif à défendre les intérêts des éleveurs dans ces domaines.

Par ailleurs la FECH a pris part à des réunions de l'administration fédérale des douanes avec les marchands concernant les importations de chevaux. Les importateurs souhaitent une réintroduction d'une mise aux enchères partielle du contingent; la FECH accepte cette procédure pour autant qu'une part des revenus ainsi générés reviennent à l'élevage. Une augmentation des contingents n'est en aucun cas acceptée !

En ce qui concerne le travail du comité suite à la dernière Assemblée Générale, des priorités ont été établies pour le secrétariat ainsi que chacun des départements :

- Secrétariat : établir les passeports des poulains dans un délai d'un mois maximum après chaque concours de poulains.
- Elevage : examen des possibilités d'externalisation du stud-book.
- Finances : maintenir santé financière de la fédération et pérenniser nos réserves.
- RP et commercialisation : newsletter, développer les ventes, recherche de sponsors.
- Sport : mise en œuvre du règlement Promotion Jeunes Chevaux.
- Dressage : finalisation du règlement Promotion Jeunes Chevaux.
- Championnat Suisse : Championnat 2014 avec chevaux de ChS.
- Président : mener les discussions avec la deuxième fédération.

Les membres de la FECH ont formulé un certain nombre de requêtes lors des 2 dernières Assemblées Générales, en voici une rétrospective :

- *Examiner une externalisation du stud-book*; l'offre d'Identitas vous sera présentée en détail par le président de la Commission d'Élevage Hansruedi Häfliger.
- *Possibilité de départ dans les épreuves Promotion de tous les chevaux inscrits à la FSSE, sans soutien financier aux organisateurs*; cette requête a été mise en œuvre en 2014 et sera commentée par notre chef sport Philippe Horisberger.
- *Révision et adaptation des règlements des épreuves Promotion*; cette révision a été faite et les règlements sont maintenant placés sous l'égide de la FSSE.
- *Le règlement Jeunes Chevaux Promotion doit rester sous la supervision des fédérations d'élevage impliquées*; à ce sujet il est relevé que la FECH a maintenant un deuxième représentant dans la commission des règlements de la FSSE.
- *Tous les chevaux qualifiés nés en Suisse sont autorisés à prendre part au Championnat Suisse des jeunes chevaux pour autant que les fédérations concernées contribuent à l'organisation*; un championnat commun aux deux fédérations suisses d'élevage de chevaux de sport a eu lieu pour la première fois en 2014 et des détails à ce sujet vous seront fournis par la Présidente du CO de ces finales, Lilian Kiener.
- *Les deux fédérations FECH et Cheval Suisse sont à réunir en une seule fédération.*

Cette dernière requête concernait plus particulièrement votre Président qui s'est logiquement montré très actif dans ce domaine.

Je suis satisfait de constater que des pas décisifs ont été accomplis grâce à un état d'esprit d'ouverture de la FECH, conformément au vœu de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 novembre 2013 à Salavaux.

Une feuille de route a été établie avec la fédération Cheval Suisse afin de planifier les étapes d'une future réunion des deux fédérations telle que je l'appelle de mes vœux.

Cette feuille de route mentionne d'abord les étapes dont la mise en œuvre est déjà effective: ainsi en 2014 les épreuves Promotion Jeunes Chevaux étaient ouvertes à tous les jeunes chevaux, quelle que soit leur origine et ces épreuves seront organisées sous l'égide de la FSSE à partir de cette année; d'autre part le Championnat Suisse des Jeunes Chevaux à Avenches accueillait pour la première fois également les jeunes produits de la deuxième fédération.

La feuille de route détaille ensuite les étapes dont la mise en œuvre est proche, telle la comparaison des estimations des valeurs d'élevage des deux fédérations ou l'organisation commune des finales d'Avenches.

Une évaluation des solutions d'externalisation du stud-book est en cours, tout comme les comparaisons des statuts ainsi que des divers règlements des deux fédérations (approbations d'étalons, concours de poulains, catégorisation des poulinières, test en terrain ainsi que la formation des experts).

Trois commissions bilatérales ont été formées (valeurs d'élevage, finales et statuts) avec un délai au 30 juin 2015 pour rendre leurs conclusions.

A cette date, il sera raisonnablement possible de se prononcer sur la possibilité, la forme et la date d'une réunion sous un seul et même toit de tous les éleveurs suisses de chevaux de sport.

En conclusion de ce rapport, vous constaterez que je n'ai pas pu tenir ma promesse de diviser par deux le nombre de fédérations d'élevage de chevaux de sport en Suisse dans un délai d'une année; je ne vous cache pas que je savais que ce pari était très / trop ambitieux. J'estime cependant que d'ici au 30 juin 2015 nous disposerons de données supplémentaires concernant la faisabilité de ce rapprochement ainsi que de la volonté des deux fédérations de faire chacune des concessions dans l'intérêt du bien commun : je m'engage donc à pouvoir vous informer d'avancées significatives dans le courant de cette année.

Dr. Michel Dahn

Président FECH

Bogis-Bossey, le 15 février 2015